

23.2.2 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ASCOBROYE	
Date et lieu	11 novembre 2021 à 18 :30 Salle du CO de la Broye, Estavayer-le-Lac
Président	M. Pascal Joye, Conseiller communal de Belmont-Broye
Excusés	M. Jerry Krattiger M. David Fattebert Mme Micheline Guerry M. Michael Willimann Commune de Fétigny Commune de Ménières Mme Sylvie Bonvin-Sansonens, Députée M. Eric Collomb, Député Mme Violaine Cotting, Députée Mme Valérie Piller Carrard, Conseillère nationale
Scrutateur	M. Claude-Alain Guerry de la commune de Delley-Portalban

Procès-verbal

1. Ouverture de la séance par le Président

Le Président, M. Joye, ouvre l'Assemblée générale et souhaite la cordiale bienvenue aux personnes présentes. M. Joye annonce que cette assemblée a été convoquée le 21 octobre 2021 par courriel et inscrite dans la feuille officielle n° 43 du 29 octobre 2021, en conformité avec l'article 9 des statuts. Il excuse les absences.

L'assemblée générale approuve l'ordre du jour et n'a pas de remarques pour la convocation.

M. Joye procède à la nomination d'un scrutateur qu'il remercie par avance : M. Claude-Alain Guerry de la commune de Delley-Portalban. Il annonce que l'assemblée sera enregistrée en vue de la rédaction d'un PV, cependant l'enregistrement sera effacé après la validation du procès-verbal.

M. Joye remercie la commune d'Estavayer et le CO pour l'accueil et la mise à disposition des locaux et informe les participants que cette assemblée sera suivie par l'assemblée de la COREB à 19h45 dans la salle de la Prillaz.

2. Appel des communes

Le Président annonce que les décisions seront prises selon le principe majorité absolue. 15 communes sont présentes sur un total de 18 invitées. 60 suffrages sont distribués sur 68, la majorité absolue est donc de 31.

3. Procès-verbal de l'Assemblée du 24 juin 2021

Le PV de l'Assemblée générale du 24 juin 2021 est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure, Mme Carine Torche.

4. Message du Président

M. Joye prend la parole pour féliciter toutes les personnes élues aux élections cantonales. Nous comptons sur elles pour défendre les intérêts de la Broye fribourgeoise auprès du Canton. Il précise également que l'Ascobroye est toujours à leur disposition en cas de nécessité.

M. Joye revient aussi sur les activités du Comité Ascobroye depuis les dernières assises :

1. Stratégie cantonale sur la biodiversité : un groupe de travail a été formé dans lequel M. Joye, représente l'ACF. Les Communes seront vraisemblablement consultées en janvier-février 2022. La biodiversité sera certainement traitée sur le point régional (non pas communal) car le sujet est très compliqué, surtout pour les plus petites communes.

2. L'Event 2021 s'est déroulé le 21.09.2021 à Cugy. La soirée fut un franc succès. Les orateurs, M. le Conseiller d'Etat Castella et M. le Préfet Kilchoer, ont su captiver l'attention de l'auditoire par leurs exposés sur l'évolution des communes et leur structure. La quasi-totalité des questionnaires de satisfaction récoltés affichaient une complète satisfaction. En 2022, un Event sera, à nouveau, organisé dont le thème est en réflexion. M. Joye profite de l'occasion pour inviter tous les participants à communiquer les sujets de conférence potentiels afin qu'ils soient développés.

3. MCH2 : faisant suite à l'introduction du plan comptable MCH2, un groupe de travail œuvre actuellement à l'adaptation des statuts d'Ascobroye. Cela consiste notamment à la mise en place d'un nouveau règlement sur les finances ainsi qu'à la nomination d'une commission financière. Le Comité a décidé, avec l'accord préalable de la Commune, de déplacer le siège de l'association au domicile du Chef-lieu « Estavayer » en lieu et place de celui du Président. Enfin, il est souhaité que ces nouveaux statuts soient soumis aux communes de la Broye fribourgeoise lors des prochaines assises, au printemps 2022. Préalablement, ils auront fait l'objet d'un préavis auprès des services cantonaux concernés.

4. Bibliobroye : ce projet est toujours d'actualité. M. Joye rappelle qu'il consiste à la mise en réseau des bibliothèques de la Broye. Avec la nouvelle législature, ce dossier est poursuivi et il est encore appelé à évoluer. Le groupe de travail se réunira dans un avenir proche. A ce jour, un catalogue ainsi qu'un logiciel commun sont d'ores et déjà opérationnels. De plus amples informations seront communiquées, probablement le printemps prochain.

5. PAL : du point de vue de l'aménagement du territoire, les révisions des PAL sont préavisées par le Comité d'Ascobroye. Les plans d'aménagement locaux suivants ont été traités :

- Commune de Lully, examen final
- Commune de Sévaz, examen final
- Commune d'Estavayer, secteur Morens, examen préalable

De nombreux dossiers, traités par la COREB, sont aussi suivis par le Comité d'Ascobroye. Il s'agit notamment du PAC de St-Aubin, du PDR Broye, des assises de la santé, de la mobilité et de la formation. Ceux-ci seront développés lors de l'Assemblée générale de la COREB qui suivra cette assemblée.

M. Joye remercie les participants pour leur attention. Il reste, en tout temps, très volontiers à disposition en cas d'éventuelles questions.

5. Approbation du budget 2022

M. Pierre-André Arm, Directeur de la COREB

Cf présentation annexée / budget 2022 final

Le budget de cette année 2022 est un peu différent des années précédentes en raison de l'introduction de MCH2. Les charges se montent à CHF 560'000.- et les produits à CHF 552'610.-. La perte estimée serait de CHF 7'400.-. Le déficit sera couvert en utilisant le capital.

Une différence par rapport au budget de l'année précédente est relevé: la subvention App-App se monte à 50%. Un montant moindre est prévu au budget mais le nombre de groupes reste inchangé grâce à des réserves.

Le budget 2022 est accepté à l'unanimité. M. Joye remercie M. Arm et son équipe pour la bonne présentation du budget.

6. Délégation - Commission consultative du GYB

Au printemps passé, lors de l'assemblée extraordinaire, 2 personnes ont été proposées pour la Commission consultative du GYB : M. Gérard Brodard et M. Pascal Joye. Une séance a eu lieu au début du mois de septembre et finalement, il s'est avéré que 3 représentants d'Ascobroye étaient présents. (Le GYB a eu un grand souci informatique en juillet-août).

Lors de cette rencontre annuelle, le Comité a informé que le Président de cette Commission consultative, M. Charly Haenni, a donné sa démission. Dès lors, une option a été prise : dorénavant, il faut travailler différemment au sein du Comité. Le groupe a proposé que ce soit un délégué d'Ascobroye et un député qui soient présents à cette Commission. Les démarches d'un point de vue cantonal seraient ainsi simplifiées avec la représentation d'un député.

M. Gérard Brodard a été proposé en tant que délégué d'Ascobroye. Comme aucun(e) député(e) n'a été proposé(e), M. Joye demande si un(e) député(e) souhaite prendre part dans la Commission consultative du GYB. Mme Nadia Savary prend la parole : elle informe que la répartition des différentes commissions au sein des députés fribourgeois sera faite mi-décembre. Le nom du député choisi pour siéger dans la commission consultative du GYB sera transmis à la COREB, afin qu'elle le communique au GYB.

L'Assemblée générale approuve la nomination de M. Brodard comme délégué d'Ascobroye à la Commission consultative du GYB.

7. Délégation - Commission paritaire consultative de la Grande Cariçaie

M. Philippe Chanex de la Commune de St-Aubin a été proposé pour la Commission paritaire consultative de la Grande Cariçaie. Cependant, le Comité de la Grande Cariçaie a refusé cette

proposition car M. Chanex ne fait pas partie d'une Commune riveraine touchée par la Grande Cariçaie. Finalement, la Commune de Gletterens et la Commune de Delley-Portalban se sont concertées et M. Philippe Cotting de la Commune Delley-Portalban a été choisi pour rejoindre cette commission.

L'Assemblée générale approuve la nomination de M. Cotting à la Commission paritaire consultative de la Grande Cariçaie.

8. Délégation - Commission de surveillance SLPP

M. Claude-Alain Gaillet s'est retiré de la vie politique. M. Yves Blanc, de la Commune d'Estavayer, a été proposé afin de lui succéder.

L'Assemblée générale approuve la nomination de M. Blanc à la Commission de surveillance SLPP.

9. Message de la députation

Mme Nadia Savary, au nom de la députation, présente ses cordiales salutations et tient à féliciter les nouveaux élus communaux.

Le Grand Conseil a eu un mandat concernant les travailleurs sociaux et les « jours jokers ». Tout d'abord, il a accepté le mandat, déposé par 50 députés, qui oblige le Conseil d'Etat d'inscrire le travail social scolaire (TSS) au plan financier 2022-2026. C'est-à-dire la création de postes de travail social dans les écoles obligatoires de la 1H à la 11H (de manière échelonnée à cause du budget). Cependant, Mme Savary insiste sur le fait qu'en cas de besoin urgent pour un travailleur social avec arguments à l'appui, il ne faut pas hésiter à faire les démarches.

Un nouvel article sur la scolarité obligatoire concernant les « jours jokers » a été accepté par le Grand Conseil et cet article stipule : « Sur demande préalable, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant 4 demi-journées de classe par année scolaire sans justificatif. » Néanmoins, il y aura des conditions et modalités qui seront fixées par le Conseil d'Etat.

Mme Anne Meyer Loetscher prend la parole pour expliquer la modification de la loi sur le tourisme. Cette loi a pour but de favoriser le développement du tourisme dans le Canton de Fribourg, car le tourisme est un acteur économique extrêmement important pour le Canton. Les deux points qui nous touchent le plus sont les suivants :

1. La reconnaissance des sociétés de développement n'existe plus. Aujourd'hui, ce sont les offices de tourisme régionaux (OTR) qui vont percevoir les taxes de séjour. Ce changement a une influence pour la Broye fribourgeoise, car il y a 3 sociétés de développement qui sont à Cheyres-Châbles, Estavayer-le-Lac-Lully-Châtillon et Delley-Portalban. Le Grand Conseil a donc décidé d'intégrer ces sociétés de développement dans l'organisation des offices du tourisme. Le but de cette loi est de renforcer l'Union fribourgeoise du tourisme et les offices du tourisme régionaux.

2. Il doit y avoir une association pour toutes les communes du district afin qu'elles puissent déléguer leur tâche et mission à un office du tourisme régional du district. Cette proposition a déjà été discutée avec le Préfet. La loi rentre en fonction le 1er

janvier 2022, une année est accordée pour se mettre en conformité. Le but par la suite est de déléguer à l'office du tourisme. Ascobroye sera probablement sollicité pour soutenir les demandes au fonds d'équipement touristique (FET). Cela signifie que les porteurs de projet, publics ou privés, seront soutenus par Ascobroye et ensuite remontés au FET qui décidera de l'allocation du financement au projet. Ce rôle est important car actuellement, il n'y a pas assez de projets déposés dans le district.

M. Nicolas Kilchoer propose de prendre ce point dans l'ordre du jour du prochain comité, car Ascobroye est l'organe régional adéquat pour traiter ce type de questions.

M. Cédric Péclard prend la parole pour expliquer les deux motions en lien avec l'aménagement local. La première motion a des conséquences assez importantes sur l'approbation du Plan d'aménagement local. Cette motion voulait donner la liberté aux communes de s'organiser par rapport à l'approbation. La partie concernant la liberté des communes pour s'organiser n'a pas été retenue cependant l'approbation de plan d'aménagement par le législatif a été approuvée.

M. Péclard informe que la deuxième motion a également été acceptée. Le but est de faire une procédure accélérée pour des modifications de plans d'aménagement locaux de moins 1'000 m².

M. Jean-Daniel Chardonnens aborde la loi sur la mobilité. Pour les communes périphériques dans la Broye, il y a 2 points très importants dont le plan des routes cantonales. Le plan remet aux communes quelques tronçons sans préavis. La route de Mussillens - Les Montets maintient son statut de route cantonale, mais pas les autres. L'autre point important est l'article concernant le financement de la loi. Le plafonnement des déductions fiscales est passé à 12'000.-. C'est une grande victoire pour les districts périphériques qui ont réussi à faire du lobbying pour faire passer ces deux points.

Mme Savary annonce que le thème de la pisciculture a été un beau succès mais il faut rester vigilant car il y a encore des choses à faire à ce niveau-là. La nouvelle organisation au sein de la députation broyarde est également une réussite ; un coordinateur ou coordinatrice sera nommé afin d'être une référence.

Concernant les dossiers à venir, il y a la loi sur les communes, la loi sociale et il faut garder une vigilance sur les dossiers en cours concernant Agricola et le HIB. Un dossier risque d'arriver concernant le Château d'Estavayer.

Il est rappelé que le site internet www.parlinfo.fr.ch contient beaucoup d'informations sur les mandants et les travaux. Les adresses e-mails des députés sont construites de la manière suivante : prénom.nom@parl.fr.ch.

10. Propositions individuelles et divers

Une réforme de la loi sur la défense incendie et les secours, dont la votation a eu lieu au mois de mars, va entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Un Copil politique composé des responsables des différents CSP-CSPI ainsi qu'un état-major avec des sapeurs-pompiers ont été créés. Les travaux sont bien avancés, plusieurs séances ont déjà eu lieu afin de rédiger des statuts. Un bataillon des sapeurs-pompiers du district ainsi qu'une association qui regroupe toutes les communes du district seront créés. Un budget prévisionnel sera bientôt présenté et d'ici la fin

de cette année, une assemblée générale sera organisée. M. Kilchoer propose le 21 décembre 2021, probablement à la Salle Prillaz. **La séance est acceptée.**

La parole n'est plus demandée.

Séance levé à 19h20.

Pour Ascobroye

Le Team Coreb

Annexe : Budget Ascobroye 2022